

Charte départementale d'urbanisme en Aveyron



Pour
une gestion partagée
et économe de l'espace

La charte d'urbanisme de l'Aveyron se veut être un document de référence et d'appui pour les élus locaux et les acteurs de l'aménagement, lorsqu'ils ont des avis et/ou des décisions à prendre en terme d'urbanisme ou de projets d'aménagement.

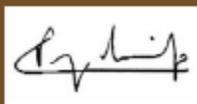
La charte prend la forme de fiches thématiques cosignées par le Préfet, au titre des missions d'Etat et de l'assistance aux collectivités, le Président de l'Association Départementale des Maires, représentant les élus locaux, et le Président de la Chambre d'Agriculture, représentant la profession agricole.

Ces fiches proposent, par thème, une analyse des différents textes législatifs et définissent une déclinaison territoriale de leur application.

**Signer cette charte,
c'est exprimer une volonté commune de
considérer le sol comme un bien rare,
qu'il convient de protéger,
en maîtrisant sa consommation.**

Les signataires s'engagent donc à promouvoir une gestion économe et programmée du foncier et à respecter les principes du développement durable, afin de préserver les enjeux environnementaux, lors des projets de constructions et d'aménagements.

Le Préfet
de l'Aveyron



Cécile POZZO di BORGO

Le Président
de l'Association
Départementale des
Maires de l'Aveyron



Jean-Louis GRIMAL

Le Président
de la Chambre
d'agriculture
de l'Aveyron



Jacques MOLIERES

